

## COMPTE RENDU

### 84<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

(ADOPTÉ)

- DATE :** Le 31 mai 2000
- ENDROIT :** Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart, 7<sup>e</sup> étage, salle 7.02  
30<sup>e</sup> étage, salle du COMEX  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec)
- ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM. Yves Désilets, Canada, vice-président  
Michael Barrett, ARK  
Muncy Novalinga, ARK  
Claude Abel, Canada  
Robert Fibich, Canada  
M<sup>mes</sup> Paule Halley, Québec  
Hélène LeBlond, Québec
- ÉTAIT ABSENT :** M. Gérard Duhaim, Québec
- AUTRES PARTICIPANTS :** MM. Daniel Berrouard, min. de l'Environnement  
Robert Comtois, secrétaire exéc. par intérim  
Michel Desrochers, Hydro-Québec  
Louis Germain, min. de l'Environnement  
M<sup>me</sup> Suzanne Giguère, min. de l'Environnement  
M. Germain Hrbec, Inst. de recherche d'Hydro-  
Québec  
M<sup>me</sup> Diane Jean, sous-ministre, ministère de  
l'Environnement  
MM. Jean-Pierre Laflamme, Hydro-Québec  
Louis Mercier, ARK



## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le vice-président, Yves Désilets, déclare la réunion ouverte à 9h30.

Michael Barrett et Muncy Novalinga évoquent l'absence de Tommy Grey, défunt président du Comité. Ils font éloge de sa fierté d'être un membre du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), du modèle qu'il était devenu auprès des siens et demandent aux membres d'observer un moment de silence en sa mémoire.

Le Comité observe un moment de silence à la mémoire de Tommy Grey, représentant de l'ARK et défunt président du CCEK.

L'ordre du jour suivant est adopté tel que présenté :

Proposé par : Paule Halley  
Secondé par : Robert Fibich  
Adopté à l'unanimité

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du compte rendu de la 83<sup>e</sup> réunion;
3. Affaires découlant de la 83<sup>e</sup> réunion et correspondance;
  - 3.1 Inventaire et caractérisation des sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik;
  - 3.2 Budget, membres et secrétariat;
  - 3.3 Révision du *Règlement sur les matières résiduelles*;
  - 3.4 Divers;
4. L'éolienne de Kuujjuaq;
5. Réunion avec Madame Diane Jean, sous-ministre, ministère de l'Environnement;
6. Évaluation environnementale de projets en milieu nordique;
7. À la mémoire de Tommy Grey;
8. Varia;
9. Date et endroit de la prochaine réunion.

## 2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 83<sup>e</sup> RÉUNION

Le compte rendu est adopté tel que présenté.

Proposé par : Robert Fibich  
Secondé par : Hélène LeBlond  
Adopté à l'unanimité

### **3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA 83<sup>e</sup> RÉUNION ET CORRESPONDANCE**

#### **3.1 Inventaire et caractérisation des sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik**

Le 11 avril, le CCEK a reçu du GÉTIC des copies du rapport final du projet en titre.

Robert Comtois présente les résultats des différentes méthodes utilisées au cours du projet pilote. La télédétection n'a pas produit les résultats souhaités. Les avantages à combiner la contribution des informateurs des communautés avec les données d'Avramtchev sur les gîtes minéralisés sont mis en évidence pour la suite du projet. Au cours des prochains mois, un inventaire des sites à la grandeur du Nunavik sera réalisé par le GÉTIC en collaboration avec l'ARK et la Société Makivik.

Paule Halley demande comment ce projet est associé au Comité. Yves Désilets trace un bref historique du dossier. Paule Halley mentionne que cette problématique est maintenant évoquée dans le texte du rapport final sur la gestion de l'eau déposé récemment par le BAPE. Michael Barrett mentionne que, grâce aux résultats du projet pilote, le nouveau programme « Initiative des écosystèmes nordiques » d'Environnement Canada, prévoit une contribution monétaire à cet inventaire dès cette année même si en deçà des besoins, la plus large part étant assurée par la Fondation EJLB, une fondation privée. Paule Halley suggère d'approfondir les cas de quelques sites dans une perspective environnementale.

#### **3.2 Budget, membres et secrétariat**

Le 20 mars, dans une lettre adressée à Tommy Grey par Paul Bégin, le ministre confirme un budget supplémentaire de \$12,000, en ajout à une somme de \$15,000 confirmée le 10 juin 1999 pour consolider le budget du CCEK. Le 7 avril, le CCEK a écrit à l'Honorable David Anderson afin de lui soumettre la résolution CC-00-03-31 au sujet de l'évaluation budgétaire du Comité pour l'année fiscale 2000-2001. Le 7 avril, le CCEK a écrit au ministre Paul Bégin afin de lui soumettre la résolution CC-00-03-31 au sujet de l'évaluation budgétaire du Comité pour l'année fiscale 2000-2001. Le 14 avril, durant un appel conférence, les participants du CCEK ont adopté la résolution CC-00-04-01 à propos de l'engagement d'un secrétaire exécutif par intérim à temps partiel, en offrant la position à Robert Comtois. Si pour quelque raison, il décline la proposition, la position sera offerte à la candidate classée en second, soit Brigitte Massella — adoptée à l'unanimité. Le 17 avril, le CCEK a écrit à Robert Comtois afin de l'informer de l'offre du CCEK pour le poste de secrétaire exécutif par intérim à temps partiel. Le 17 avril, le CCEK a écrit à la sous-ministre de l'Environnement, Diane Jean, afin de l'informer de l'engagement d'un secrétaire à temps partiel en poste à compter du 1<sup>er</sup> mai, jusqu'en janvier 2001. Le 10 mai, le secrétaire exécutif à temps partiel a écrit à la sous-ministre de l'Environnement, Diane Jean, afin d'assurer la connexion, à partir de son bureau situé à l'Université Laval, au service Intranet du ministère de l'Environnement donnant accès au bottin des employés du gouvernement et au site du Ministère.

### 3.3 Révision du *Règlement sur les matières résiduelles*

Le 2 mai, dans une lettre adressée à Yves Désilets par Jean Maurice Latulippe, avocat à la Direction des politiques du secteur municipal au ministère de l'Environnement, ce dernier transmet pour consultation et commentaires une copie de l'ébauche sur le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles; en français. Le 4 mai, le CCEK appelle le secrétariat de M. Latulippe afin d'avoir des copies additionnelles pour les membres du Comité, incluant trois copies en anglais, ainsi que pour connaître le délai alloué pour déposer des commentaires. Le 8 mai, dans une lettre annexée à l'envoi de dix copies en français au CCEK, Johanne Laberge, du bureau de M. Latulippe, écrit qu'il n'y a pas de version anglaise disponible à cette étape. Le 10 mai, au cours d'un appel, elle annonce au CCEK que le projet est en examen au Conseil exécutif, et que l'échéance pour soumettre des commentaires est le 31 mai, ajoutant qu'il sera toujours utile de les transmettre après mais avant le 15 juin. Le document est présentement en traduction vers l'anglais. Johanne Laberge fait remarquer qu'il sera également possible de présenter des commentaires à la prochaine étape prévue, la phase de pré-publication.

Michael Barrett mentionne qu'un centre de recyclage est projeté au Nunavik. Muncy Novalinga confirme et il appuie ce projet. Claude Abel mentionne deux projets à venir au Nunavik et qui ont une incidence sur ce projet de règlement, soit la mise à disposition de containers dans les communautés afin d'expédier des matières recyclables au sud à tous les deux ans, soit un projet pilote d'incinérateur à Kuujjuarapik afin d'y brûler tout ce qui ne peut être transporté au sud. Yves Désilets estime que sans les ressources financières, il n'est pas possible de soumettre des commentaires avant l'échéance transmise par Johanne Laberge. Paule Halley est disposée à examiner le document mais précise qu'elle ne connaît pas la problématique des matières résiduelles au Nunavik. Michael Barrett estime que le brûlage des matières résiduelles dans les sites n'est pas idéal puisque présentement tout est brûlé, contenants de plastique et d'aluminium inclus. Claude Abel mentionne qu'il faut une section spécifique pour le Nunavik. Paule Halley ajoute que le Comité peut examiner des articles nouveaux qui ont une incidence sur la problématique des camps mobiles sur le territoire du Nunavik. Des questions seront adressées à Jean Maurice Latulippe pour éclaircir le contenu. Le secrétaire est chargé de rassembler ces questions et d'organiser un appel conférence avec ce dernier pour obtenir des réponses, au plus tard le 13 juin.

### 3.4 Divers

Le 31 mars, le CCEK a reçu un document de la Société Makivik signé par M. Johnny Peters, vice-président, soit un essai intitulé « Environmental and Social Impact Assessment and Review under Section 23 of the James Bay and Northern Quebec Agreement and The Five-Year Review of the Canadian Environmental Assessment Act ».

Le 3 mai, le CCEK a écrit à la sous-ministre de l'Environnement, Diane Jean, afin d'indiquer que le CCEK a dû faire des démarches au ministère de l'Environnement pour

être présent à un séminaire d'information tenu à Montréal le 8 mars portant sur la révision de la *Loi sur l'environnement*, et s'assurer que le CCEK fera partie du processus dans le futur.

Le 3 mai, le CCEK a écrit à M<sup>me</sup> Jacynthe Leclerc de l'ACÉE afin d'indiquer que, en dépit d'une absence de commentaires de la part du CCEK, le Comité a pris connaissance du document soumis par la Société Makivik au sujet de la revue quinquennale de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE), et qu'il tient à mentionner que ce document est représentatif des préoccupations soulevées par les gens du Nunavik, spécialement concernant l'application de plusieurs procédures d'examen et d'évaluation environnementales sur les environnements physique et social.

Le 8 mai, le CCEK a écrit à la sous-ministre de l'Environnement, Diane Jean, afin de l'inviter à la 84<sup>e</sup> réunion du Comité, à Québec le 31 mai, pour discuter des points suivants : les procédures administratives actuellement en place au Ministère afin de consulter et informer le CCEK sur une base systématique, la nomination des représentants du Québec, l'état actuel des discussions en cours avec le gouvernement fédéral pour augmenter le budget du CCEK. Le 11 mai, le CCEK a reçu un appel de Marie Boutet du bureau de la sous-ministre de l'Environnement pour confirmer que Madame Jean acceptait de rencontrer les membres du CCEK le 31 mai à 13h30 dans la salle de réunion du COMEX. Elle sera accompagnée de Suzanne Giguère et, à être confirmé, de Louis Germain. La liste des membres du CCEK qui participeront à cette rencontre est demandée. Le 19 mai, le CCEK a écrit à la sous-ministre pour lui transmettre la liste des membres. Le 26 mai, le CCEK a écrit à la sous-ministre afin d'annoncer et confirmer la présence de M. Louis Mercier, de l'ARK, en tant qu'observateur au cours de cette rencontre, telle que demandée par les représentants de l'ARK.

#### 4. ÉOLIENNE DE KUUJJUAQ

Michel Desrochers et Jean-Pierre Laflamme, de la Direction régionale Réseaux autonomes d'Hydro-Québec, et Germain Hrbec, de l'Institut de recherche Hydro-Québec (IREQ), font le point sur l'éolienne de Kuujjuaq et les alternatives au système de génératrice diesel. Michel Desrochers trace l'historique de l'éolienne en insistant sur le fait que peu de conclusions peuvent être tirées : elle a essentiellement servi à tester son fonctionnement par grands froids. Germain Hrbec présente un projet en cours jumelant systèmes diesel et éolien pour alimenter en électricité les installations (aéroport, usine, etc.) d'un complexe de transformation du poisson— mais sans capacité de stockage de l'électricité produite. Celui-ci est situé en Alaska sur l'île St-Paul (îles Pribilof de la Mer de Béring). Le projet est coordonné par une entreprise privée américaine. L'IREQ a développé un régulateur mis à l'essai dans ce projet où, selon Germain Hrbec, la technologie utilisée augure une nouvelle génération d'éolienne. Michel Desrochers mentionne qu'Hydro-Québec entrevoit maintenant un véritable potentiel de diminuer l'alimentation à l'énergie diesel en la jumelant à l'énergie éolienne. Cependant, l'énergie éolienne ne pourra être seule en place à cause des limites actuelles de stockage de cette

forme d'énergie. Le diesel demeure nécessaire pour cette raison. Avec ce jumelage de systèmes, de nouvelles possibilités s'offrent maintenant : Hydro-Québec a eu une rencontre avec la Société Makivik la semaine dernière au cours de laquelle elle a signifié son intérêt à acheter, à un coût raisonnable, la production d'énergie éolienne. Elle confierait cette tâche au secteur privé, qui assurerait l'installation et l'entretien de ce système au Nunavik. L'objectif pour Hydro-Québec est de réduire le transport et la consommation de diesel. Les micro-turbines à fleur d'eau ont été écartées définitivement des possibilités : le village de Kangirsuk avait un potentiel réel mais le gel en profondeur de la rivière en hiver a mis fin à l'examen de cette technologie.

Paule Halley demande pourquoi Hydro-Québec n'entreprend pas elle-même la construction d'éoliennes. Michel Desrochers répond qu'Hydro-Québec a évalué cette possibilité, mais l'a jugé trop coûteuse. La société d'État préfère laisser ce champ au secteur privé et se concentrer à son mandat : pourvoir l'électricité à la population et aux entreprises du Québec. Michael Barrett rappelle que le projet de l'éolienne de Kuujuaq a été défini, au départ, dans une perspective écologique, soit réduire le transport des produits pétroliers le long des côtes et leur stockage dans les communautés, soit éliminer le bruit produit par les centrales diesel. L'éolienne offrait alors une alternative en ce sens, mais au potentiel inconnu. Michel Desrochers confirme et ajoute qu'Hydro-Québec tient compte de ces enjeux environnementaux lorsqu'elle estime la rentabilité de cette avenue. Germain Hrbec précise que les premiers résultats du projet américain sont très encourageants. L'énergie éolienne apparaît comme une avenue plus intéressante, à un coût plus avantageux que le système diesel, mais à la condition qu'une entente contractuelle clair existe entre les propriétaires des appareils de chacune des technologies jumelées.

Michel Desrochers parle d'une nouvelle option considérée par Hydro-Québec pour assurer l'électricité aux communautés du Nunavik : un câble de transmission d'un nouveau type relierait la Centrale de Brisay à la municipalité de Kuujuaq. Cette technologie sera bientôt mise à l'essai en Basse Côte-Nord; ce projet pilote permettra d'établir des projections de coûts sur une période de 25 ans. Hydro-Québec veut profiter de l'installation d'un câble optique reliant les communautés du Nunavik pour installer ce câble au même moment, dans le même corridor. Monsieur Desrochers croit que ce projet sera lancé d'ici sept à dix ans avec la première étape du lien entre Brisay et Kuujuaq, une réalisation estimée à 50 000 000 \$. Louis Mercier demande si, dans ce contexte, Hydro-Québec a eu des discussions avec la municipalité de Kuujuaq pour la construction d'un poste de transmission d'énergie. Michel Desrochers précise qu'une réunion est prévue à la fin de l'été 2000. Michael Barrett se demande si cette nouvelle technologie est véritablement meilleure que l'option énergie éolienne, et si son arrivée ne marquerait pas la fin de l'option énergie éolienne. Jean-Pierre Laflamme précise que, depuis l'année dernière, les aspects environnementaux sont intégrés au calcul des coûts dans ces dossiers. Muncy Novalinga demande de détailler davantage la comparaison entre l'option des micro-turbines et celle des génératrices éoliennes. Michel Desrochers détaille l'abandon de la première option suite aux résultats des relevés de Kangirsuk.

Michel Desrochers remercie le CCEK pour avoir invité Hydro-Québec à leur réunion et encourage le Comité à contacter Hydro-Québec pour de nouvelles rencontres, si nécessaire, ajoutant que cela pourrait avoir lieu sur une base annuelle.

5. **RENCONTRE AVEC MADAME DIANE JEAN, SOUS-MINISTRE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

La sous-ministre aborde d'abord la question de l'accès au service Intranet du Ministère et du bottin des employés du gouvernement par le nouveau secrétaire exécutif par intérim du CCEK. Elle précise que ce service pourrait ne pas être accessible intégralement. Ainsi, certaines rubriques pourraient être jugées de nature confidentielle. Cependant, les rubriques qui permettraient de conserver au secrétariat du CCEK son efficacité, en dépit du fait que le nouveau secrétaire aura son bureau à l'extérieur, pourraient être accessibles.

Paule Halley expose les difficultés que connaît le Comité à remplir son mandat : des échéances serrées, parfois irréalistes, sont imposées par les différentes directions du ministère de l'Environnement qui soumettent les projets de modification ou de nouveaux règlements en bout de course du processus d'élaboration, la plupart du temps en version unilingue française. Le dernier cas en date, soit le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles est porté à l'attention : un document reçu le 2 mai, des copies en nombre suffisant reçues le 8 mai et une échéance fixée au 31 mai. Le bilan du Comité pour les deux dernières années est qu'il n'a régulièrement que quelques semaines, moins d'un mois, pour faire des commentaires. Cette situation tranche avec le processus vécu du côté fédéral : le Comité dispose régulièrement de plusieurs mois pour remplir ses responsabilités, et les documents sont disponibles tant en anglais qu'en français. Paule Halley demande si cette situation au gouvernement du Québec peut être améliorée.

La sous-ministre reconnaît qu'il a pu y avoir des oublis au cours de cette période au sein de son Ministère. Elle attribue cette situation à la dynamique impartie par le ministre et son équipe qui cherchent à résoudre rapidement les défis posés par les différents dossiers examinés au sein du Ministère. Elle voit une avenue de solution au sein de son Ministère : les directions vont être averties d'intégrer le CCEK au processus d'élaboration en mettant à sa disposition des versions plus techniques des projets en cours. Elle met en garde contre la principale particularité de cette option : le CCEK pourrait consacrer du temps sur des projets qui seront abandonnés en bout de ligne, ou modifiés profondément, qui rendront ainsi caduques ses commentaires et efforts. Paule Halley demande si cette avenue peut être empruntée par les autres ministères. La sous-ministre est prête à accompagner des demandes du CCEK adressées à ceux-ci, tout au plus, i.e. en laissant au Comité l'initiative sur ce terrain. Yves Désilets précise que le Comité est de la responsabilité du ministère de l'Environnement et que cet appui doit être conforme aux alinéas 23.2.2.a à 23.2.2.f. Il juge intéressante la solution proposée par la sous-ministre au sein du ministère de l'Environnement.

Michael Barrett rappelle que, dans le dossier de l'eau potable, les Cris du Québec ont accès à un service d'analyse des échantillons d'eau, le système Colilert, qui assure une réponse en moins de 24 heures. Il demande quand ce système sera accessible aux Inuits. La sous-ministre répond que des documents seront mis à la disposition des membres du CCEK à la fin de la réunion qui fourniront des précisions sur ce point spécifique.

Michael Barrett explique que le gouvernement du Québec met beaucoup de temps à entériner le choix de ses représentants au CCEK, tant pour les nouveaux membres que pour les promotions. Présentement, le Comité est sans président puisque la personne pressentie n'a pas été promue officiellement par le gouvernement. Cela a pour effet de ralentir ses travaux. Pourquoi cette situation se reproduit-elle à chaque fois? La sous-ministre fait valoir le sérieux du processus des nominations au gouvernement : tout doit être vérifié, revu, afin que tout soit conforme, ce qui demande du temps, et que les autorités sont conscientes des effets sur le CCEK.

Michael Barrett soumet la question du financement du Comité à la sous-ministre. Il fait valoir que le Comité ne fonctionne pas de la même façon depuis qu'il a quitté Kuujuaq, cela au détriment des Inuits selon lui. De plus, ce déménagement a été accompagné d'un budget annuel sérieusement réduit, une tendance contraire à celle observée au cours de la même période dans le cas du Comité consultatif de l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), mis sur pied pour le territoire des Cris. Ce dernier, quoiqu'il possède un mandat identique au CCEK sur un territoire moins grand, a vu son budget être multiplié comparativement à celui du CCEK. Michael Barrett demande si la sous-ministre a des discussions avec son homologue fédéral dans le dossier du financement du CCEK; et de quelle teneur.

La sous-ministre précise qu'elle a des discussions avec le fédéral pour hausser le plafond budgétaire attribué au CCEK. Elle juge important que les deux gouvernements participent de manière égale au financement du Comité. Elle fait valoir que son Ministère a versé des sommes plus importantes que le fédéral au cours de ces deux dernières années. Yves Désilets mentionne, à titre de rappel, que selon l'article 23.5.19 de la Convention, il est clair que le CCEK a le pouvoir de définir ses besoins, et que les ministères doivent les combler. De plus, il demande comment les discussions peuvent avoir lieu et se poursuivre sans qu'un représentant du CCEK soit présent à la table : le Comité est celui qui connaît le mieux ses besoins. Louis Germain précise que les trois à quatre dernières années d'activités, incluant le budget, sont examinées par les représentants des deux gouvernements. Ces représentants comptent inviter le CCEK plus tard pour en discuter.

Michael Barrett propose qu'un plan de financement à long terme, d'une période de cinq (5) ans, soit adopté pour éviter les procédures annuelles à ce sujet. Selon lui, celles-ci se font au détriment des enjeux environnementaux examinés par le Comité, compte tenu du nombre limité de réunions que peut tenir le CCEK. Il précise que le CCEK compte rencontrer la partie fédérale pour s'assurer qu'elle fait un véritable effort dans ce dossier.



Dans le dossier de l'eau potable, la sous-ministre tient à préciser que le ministère de l'Environnement accordera une attention particulière aux petites communautés au cours du processus de modification. Le projet de modification du règlement sur l'eau potable sera bientôt en pré-publication, ce qui donnera 60 jours au Comité pour le commenter. À la fin de la réunion, des copies des ébauches de révision seront mises à la disposition du CCEK.

À propos de l'accès au site Intranet du Ministère pour le nouveau secrétaire, la sous-ministre présente Daniel Berrouard, du Service des évaluations environnementales, qui est désigné pour mener à bien ce dossier. Yves Désilets demande le délai d'invitation à tenir compte pour une nouvelle présence de la sous-ministre à une réunion du CCEK. La sous-ministre répond qu'en demandant un mois à l'avance elle peut être disponible pour une période d'une heure; elle manifeste son intérêt pour une réunion au Nunavik, à Kuujuaq.

#### 6. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS EN MILIEU NORDIQUE

Les différents organismes provinciaux et fédéraux en environnement ont convenu depuis plusieurs mois que l'évaluation environnementale du projet de Quaqtq servirait de projet témoin à l'égard de l'harmonisation de la double procédure d'évaluation environnementale. Le 28 avril, le CCEK a écrit à M<sup>me</sup> Jacynthe Leclerc, de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), et M. Benoît Taillon du COFEX-Nord, afin de demander si les deux organismes ont eu du succès avec la planification proposée à la fin de l'année 1999 dans le cas du projet de Quaqtq et, si tel est le cas, quelles sont les améliorations identifiées pour plus d'efficacité dans la réalisation de cette planification. Le secrétaire confirme qu'aucune réponse n'a été reçue. Paule Halley demande de contacter à nouveau M<sup>me</sup> Jacynthe Leclerc pour obtenir une réponse, s'assurer de la réaction de l'ACEE à la contribution du CCEK dans ce dossier, signée par le président Tommy Grey au début de l'année. Yves Désilets estime que ce retard est inacceptable, que l'ACEE doit fournir une réponse avant la prochaine réunion du CCEK.

#### 7. À LA MÉMOIRE DE TOMMY GREY

Le secrétaire est chargé de rédiger une note au nom du Comité et de la transmettre à la famille.

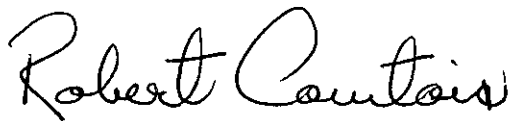
#### 8. VARIA

Aucun..

---

9. DATE ET ENDROIT DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 30 août 2000, à Puvirnitug.



Robert Comtois  
Secrétaire par intérim

18 juin 2000

\\s00bur2\00di\docum\evalenvi\dusdi02\ccek\reunions\cr-84.doc

## AVIS DE CONVOCATION

Le 18 mai 2000

Veillez prendre note que la 84<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) aura lieu le 31 mai prochain, en avant-midi, à Québec, à l'édifice Marie-Guyart (aussi appelé édifice Complexe G), 675, boulevard René-Lévesque Est, à la Salle 7.02 (7<sup>e</sup> étage). Dans le même édifice, en après-midi, une réunion aura lieu à 13:30 à la salle du COMEX (30<sup>e</sup> étage) réunissant les membres du CCEK et la Sous-ministre du ministère de l'Environnement (MENV), madame Diane Jean.

La réunion débutera à 9:00 et l'ordre du jour suivant est proposé :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du compte rendu de la 83<sup>e</sup> réunion;
3. Affaires découlant de la 83<sup>e</sup> réunion et correspondance :
  - 3.1 Inventaire et caractérisation des sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik : état du dossier par Robert Comtois et Gérard Duhaime;
  - 3.2 Budget, membres et secrétariat;
  - 3.3 Révision de la Loi sur les matières résiduelles;
  - 3.4 Divers;
4. L'éolienne de Kuujjuaq;
5. Réunion avec madame Diane Jean, Sous-ministre, ministère de l'Environnement;
6. Évaluation environnementale de projets en milieu nordique;
7. À la mémoire de Tommy Grey;
8. Varia;
9. Date et endroit de la prochaine réunion.



Robert Comtois  
Secrétaire par intérim

evalenv\odusdi02\ccek\reunions\avis84.doc





**MINUTES OF THE 84th MEETING OF THE  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE**

**(ADOPTED)**

**DATE:** May 31, 2000

**PLACE:** Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart, 7th floor, Room 7.02  
30th floor, COMEX meeting room  
675, René-Lévesque Est  
Québec, Québec

**PRESENT:** Yves Désilets, Canada, Vice-Chairman  
Michael Barrett, KRG  
Muncy Novalinga, KRG  
Claude Abel, Canada  
Robert Fibich, Canada  
Paule Halley, Québec  
Hélène LeBlond, Québec

**ABSENT:** Gérard Duhaimé, Québec

**OTHER PARTICIPANTS:** Daniel Berrouard, MENV  
Robert Comtois, Acting Executive Secretary  
Michel Desrochers, Hydro-Québec  
Louis Germain, MENV  
Suzanne Giguère, MENV  
Germain Hrbec, Hydro-Québec research institute  
Diane Jean, Deputy Minister of the Environment  
Jean-Pierre Laflamme, Hydro-Québec  
Louis Mercier, KRG



---

1. **CALL TO ORDER AND ADOPTION OF THE AGENDA**

Vice-Chairman Yves Désilets called the meeting to order at 9:30 a.m.

Michael Barrett and Muncy Novalinga brought up the passing of Tommy Grey, the late KEAC chairman. They told the members how proud he was to have been a member of the Committee and how he had become a model for his community. They asked the members to observe a minute of silence in his memory.

A minute of silence was observed in memory of Tommy Grey, KRG representative and late chairman of the KEAC.

The following agenda was adopted.

Moved by: Paule Halley  
Seconded by: Robert Fibich  
Adopted unanimously

1. Call to order and adoption of the agenda
2. Adoption of the minutes of the 83rd meeting
3. Business arising from the 83rd meeting and correspondence
  - 3.1 Inventory and characterization of abandoned mining exploration sites in Nunavik
  - 3.2 Budget, membership and secretariat
  - 3.3 Review of Regulation respecting solid waste
  - 3.4 Miscellaneous
4. Kuujuaq wind turbine
5. Meeting with Diane Jean, Deputy Minister of the Environment
6. Environmental assessment of development projects in the North
7. In memory of Tommy Grey
8. Varia
9. Date and place of next meeting

2. **ADOPTION OF THE MINUTES OF THE 83rd MEETING**

The minutes of the 83rd meeting were adopted as tabled.

Moved by: Robert Fibich  
Seconded by: H el ene LeBlond  
Adopted unanimously

---

3. **BUSINESS ARISING FROM THE 83rd MEETING AND CORRESPONDENCE**

**3.1 Inventory and characterization of abandoned mining exploration sites in Nunavik**

Copies of the final project report were received from GÉTIC on April 11.

Robert Comtois presented the results for the various methods evaluated during the pilot project. Remote sensing did not yield the desired results. Combining interviews with key informants from the community with information on mineral deposits from the Avramtchev database was shown to be worthwhile and will be used during the next phase of the project. Over the next few months, GÉTIC will be working in partnership with the KRG and Makivik Corporation to identify all sites in the territory of Nunavik.

Paule Halley asked how this project is related to the KEAC. Yves Désilets gave her a brief rundown on the file. Ms. Halley said that the issue was raised in the recently submitted final report of the BAPE commission on water management in Québec. Michael Barrett said that, as a result of the pilot project, Environment Canada's new Northern Ecosystem Initiative has set aside funding for the inventory beginning this year, although the amount will not be sufficient to cover needs. The majority of funding is being provided by the Fondation EJLB, a private foundation. Paule Halley suggested that some of the sites be studied more closely from an environmental perspective.

**3.2 Budget, membership and secretariat**

In a letter addressed to Tommy Grey, dated March 20, 2000, Environment Minister Paul Bégin informed the late chairman that an additional \$12,000 in funding had been granted to the KEAC, on top of the \$15,000 subsidy confirmed in the Minister's June 10, 1999 letter to Yves Désilets. On April 7, the KEAC wrote to both Paul Bégin and federal Environment Minister David Anderson to submit a copy of Resolution CC-00-03-31 regarding the Committee's assessed budget needs for 2000-2001. During a conference call on April 14, the participating KEAC members unanimously adopted Resolution CC-00-04-01 regarding the hiring of an acting executive secretary on a part-time basis and proposing Robert Comtois as the top candidate. Should Mr. Comtois turn down the position, for whatever reason, it will be offered to Brigitte Massella. On April 17, the KEAC wrote to Robert Comtois to offer him the part-time position of acting executive secretary. The Committee wrote to Deputy Minister of the Environment Diane Jean on the same date, informing her that a part-time secretary had been hired for the period May 1-January 2001. The new executive secretary, Robert Comtois, wrote to the Deputy Minister on May 10 to

ensure that his office at Laval University would be hooked up to MENV's Intranet service, giving him access to the government directory and MENV Web site.

### **3.3 Review of Regulation respecting solid waste**

Yves Désilets received a letter, dated May 2, 2000, from Jean Maurice Latullipe, attorney for the MENV's municipal policy branch, submitting a copy (in French) of the draft regulation respecting solid waste for the KEAC's consultation and comments. The KEAC called Mr. Latullipe's office on May 4 to request additional copies, including three in English, and to find out the deadline for submitting its comments. In the May 8 cover letter sent with the 10 extra copies in French, Johanne Laberge of Mr. Latullipe's office informed the Committee that the draft regulation was not yet available in English. During a phone call on May 10, Ms. Laberge informed the Committee that the draft regulation was being reviewed by the Conseil exécutif and that the deadline for submitting comments was May 31. She added that the KEAC could always submit its comments after that date, but no later than June 15. The draft regulation is currently being translated into English. Ms. Laberge pointed out that it will also be possible to submit comments during the next stage of the process, namely, advance publication.

Michael Barrett mentioned that a recycling center is planned in Nunavik. Muncy Novalinga agreed: he supports this project. Claude Abel raised the matter of two projects planned for Nunavik that will affect the draft regulation: the installation of containers in the northern communities to collect recyclables, which will be transported to southern Québec every two years, and an experimental incinerator in Kuujjuarapik that will be used to burn non-recyclable waste (i.e. materials that cannot be shipped south). According to Yves Désilets, there is no way the KEAC can submit its comments before May 31 without the necessary funding. Paule Halley offered to study the draft regulation, but said that she is not familiar with the waste issue in Nunavik. Michael Barrett felt that burning waste on site was not an ideal solution and that, currently, all materials are burned, even recyclable plastic containers and aluminum. Claude Abel felt that the regulation should include a chapter dealing specifically with Nunavik. Paule Halley added that the KEAC could study the new sections affecting mobile camps in the territory of Nunavik. The Secretary was asked to gather questions to be put to Jean Maurice Latulippe and then schedule a conference call with him no later than June 13 to obtain the answers.

### **3.4 Miscellaneous**

On March 31, the KEAC received an essay from Makivik Corporation penned by the vice-president, Johnny Peters, and entitled "Environmental and Social



---

Impact Assessment and Review under Section 23 of the James Bay and Northern Québec Agreement and the Five-Year Review of the Canadian Environmental Assessment Act.”

The KEAC wrote to Deputy Minister of the Environment Diane Jean on May 3 to inform her that the Committee had had to contact her department and ask to be invited to the information session held in Montréal on March 8 on the review of the Environment Act. The Committee wanted to make sure that, in the future, it would be involved in the review process.

On May 3, the KEAC also wrote to Jacynthe Leclerc of the CEAA to inform her that while the Committee did not submit a brief on the five-year review of the Canadian Environmental Assessment Act, it read the one submitted by Makivik Corporation and that this brief represents the concerns voiced by the people of Nunavik, especially as regards the application of more than one environmental and social impact assessment and review procedure.

On May 8, the KEAC wrote another letter to the Deputy Minister, inviting her to the Committee's 84th meeting, scheduled for May 31 in Québec City, to discuss the following matters: the administrative procedures in place at the MENV to ensure the KEAC is systematically consulted and informed, the appointment of Québec representatives to the KEAC, and the progress of discussions under way with the federal government to increase the KEAC's budget. On May 11, the KEAC received a call from Marie Boutet of the Deputy Minister's office saying that the Deputy Minister had agreed to meet with the Committee at 1:30 p.m. on May 31, in the COMEX meeting room. She will be accompanied by Suzanne Giguère and, possibly, Louis Germain. The KEAC was asked to send a list of the members who will be present at the meeting. The KEAC sent the list of members to the Deputy Minister on May 19. On May 26, it wrote to the Deputy Minister to inform her that, at the KRG's request, Louis Mercier would be attending the meeting as an observer.

4. **KUUIJUAQ WIND TURBINE**

Michel Desrochers and Jean-Pierre Laflamme of the Direction régionale Réseaux autonomes d'Hydro-Québec (regional office for off-grid systems), and Germain Hrbec of the Institut de recherche Hydro-Québec (Hydro-Québec research institute - IREQ) updated the members on the situation regarding the wind turbine at Kuujuaq and alternatives to diesel-powered electricity generation. Mr. Desrochers went over the developments in the project since the turbine's installation, stressing that very few conclusions can be drawn: the main purpose of the turbine was to verify its performance in intense cold. Germain Hrbec told the participants about a project currently being conducted

---

to test a wind-diesel generator combination system for the purpose of supplying electricity to a fish plant and related facilities (airport, etc.). The system has no storage capacity. The project, which is being coordinated by a private American company, is in Alaska, on St. Paul Island (Pribilof Islands in the Bering Sea). An IREQ-developed regulator is being tested in the project, which, according to Germain Hrbec, should lead to new wind-generation technology. Michel Desrochers said that Hydro-Québec foresees a definite possibility of reducing diesel-generated energy by combining it with wind energy. Wind-powered systems must be complemented by other means of generation due to the limited capacity to store this form of energy, hence the continued need for diesel generation. Combining the two systems affords new opportunities: during a meeting with Makivik Corporation last week, Hydro-Québec said it would be interested in purchasing wind-generated electricity at a reasonable cost. It would subcontract system installation and maintenance in Nunavik to the private sector. Hydro-Québec's aim is to reduce diesel transportation and consumption. It has scrapped the idea of installing micro-turbines on watercourses; while the village of Kangirsuk showed definite potential, the thickness of ice cover on the river in winter precludes use of this technology.

Paule Halley asked why Hydro-Québec does not build the wind turbines itself. Michel Desrochers replied that it had considered the idea, but deemed it too expensive. The public utility prefers to entrust this aspect to the private sector so that it can focus on its mandate, which is to supply electricity to Québec citizens and businesses. Michael Barrett reminded everyone that the experimental turbine in Kuujjuaq was initially installed for environmental reasons, i.e. to reduce transportation of petroleum products along the coast and storage in the communities, and to eliminate the noise produced by diesel-fired power stations. The wind turbine was seen as an alternative, but the potential of wind-powered electricity generation was uncertain. Michel Desrochers added that Hydro-Québec takes these environmental issues into account when evaluating the profitability of wind energy. Germain Hrbec said that the preliminary results of the Alaska project are extremely encouraging. Wind energy appears to offer more advantages, at less cost, than diesel generation, provided a clear contractual agreement exists between the owners of the combined generation equipment.

Michel Desrochers told KEAC members about a new option being considered by Hydro-Québec for supplying electricity to Nunavik communities, that is, connecting the Brisay power station to the municipality of Kuujjuaq by a new type of transmission cable. This technology is about to be tested on the Lower North Shore, enabling the utility to establish a 25-year cost projection. Hydro-Québec wants to take advantage of the planned installation of an optical cable linking the Nunavik communities to install this cable in the same corridor. In

Mr. Desrochers' opinion, the project will begin within the next seven to ten years, with phase one of the Brisay-Kuujuaq link, estimated at \$50 million. Louis Mercier asked whether the construction of a distribution substation had been discussed with the Northern Municipality of Kuujuaq. Mr. Desrochers said the two parties should be meeting sometime in late summer. Michael Barrett wondered whether this new technology is really better than wind energy, and whether its introduction would mean the end of wind-powered electricity generation. Jean-Pierre Laflamme underlined that, as of last year, environmental issues are taken into account in the calculation of costs. Muncy Novalinga asked for a more detailed explanation of the comparison between micro-turbines and wind turbines. Mr. Desrochers detailed the reasons for abandoning the micro-turbine option based on surveys conducted in Kangirsuk.

Michel Desrochers thanked the KEAC for inviting Hydro-Québec to the meeting and encouraged the Committee to ask for more meetings, perhaps on an annual basis.

5. MEETING WITH DIANE JEAN, DEPUTY MINISTER OF THE ENVIRONMENT

The Deputy Minister began the meeting by addressing the issue of access to the MENV's Intranet service and government directory for the KEAC's new acting executive secretary. She said it was possible that this service might not be available in full, as certain listings may be considered confidential. The secretary would, however, have access to the listings necessary to his job, even if his office is at Laval University.

Paule Halley explained the problems encountered by the KEAC in trying to fulfil its mandate: tight, sometimes unrealistic, deadlines are imposed by the different MENV branches, which submit draft amendments or new regulations after they have already been drafted, and usually only in French. The most recent case in point is the draft regulation on solid waste: the KEAC received a single copy of the draft regulation on May 2, enough copies for all the members on May 8, and then was supposed to submit its comments by May 31. Over the past two years, the Committee has regularly had no more than a few weeks, certainly less than a month, to submit its comments. This contrasts considerably with the federal government, which regularly allots the KEAC several months to carry out its functions and always provides English and French versions of the documents submitted for consultation and comments. Paule Halley asked whether anything could be done to improve the situation with the Québec government.

---

The Deputy Minister conceded that there may have been some oversights on the MENV's part in the past two years due to the dynamics created by the Minister's Office in wanting to quickly overcome the challenges posed by the files dealt with by the department. One solution she sees is to inform all of the branches that KEAC must be involved in the drafting process and be given access to more technical versions of the draft legislation. She warned the Committee, however, that it could end up wasting time examining proposals that are ultimately abandoned or substantially modified. Paule Halley asked whether it would be possible for other departments to do the same. The Deputy Minister is willing to support the KEAC in this regard, but will leave it up to the Committee to approach the departments on its own. Yves Désilets pointed out that the KEAC is under the MENV's jurisdiction and that the Deputy Minister's support must be provided in accordance with paragraphs 23.2.2 a) to 23.2.2 f) of the JBNQA. Mr. Désilets liked the solution proposed by the Deputy Minister.

Michael Barrett brought up the issue of drinking water, saying that the Québec Crees have access to 24-hour drinking-water analysis through the Colilert system. He wanted to know when the Inuit would have access to this system. The Deputy Minister said that relevant documents would be handed out at the end of the meeting.

Michael Barrett told the Deputy Minister that the Québec government takes a long time to appoint new members to the KEAC and to promote existing members. The Committee is currently without a chairman because the person approached has not yet been officially promoted by the government. This prevents the KEAC from moving forward with its work. He wanted to know why this is always the case? The Deputy Minister explained that the government takes the appointment of members seriously: everything is checked and re-checked to make sure the process is carried out properly. This takes time and the authorities are aware of the consequences for the KEAC.

Michael Barrett raised the issue of KEAC funding with the Deputy Minister. He emphasized that the Committee operates differently since it left Kuujjuaq and, in his opinion, the Inuit suffer. Furthermore, the KEAC's budget has been cut substantially since moving, while that of the James Bay Advisory Committee on the Environment (JBACE), the consultative body established for Cree territory, has increased over the same period. Even though the JBACE has exactly the same mandate but for a smaller territory, its budget has grown compared with that of the KEAC. Michael Barrett asked whether the Deputy Minister and her federal counterpart have entered into discussions regarding KEAC funding and, if so, on what level.

The Deputy Minister explained that she is discussing raising the ceiling on the KEAC's budget with the federal authorities. She feels it is important that

financing of the Committee be shared equally between the federal and Québec governments, stressing that in the past two years the MENV has contributed more than the federal government. Yves Désilets reminded participants that paragraph 23.5.19 of the JBNQA clearly gives the KEAC the power to define its needs, which the departments must respect. He asked how it was possible for discussions to even take place without a KEAC representative at the table, since the Committee is the only one that know its needs. Louis Germain explained that Québec and federal government representatives are reviewing the last three to four years of KEAC activities, including the budget, and that when they have finished, the KEAC will be invited to discuss the results.

Michael Barrett proposed adopting a long-term funding formula, i.e. covering a five-year period, to avoid the need for annual reviews, which, in his opinion, affect the KEAC's ability to properly review environmental issues, given the limited number of meetings that can be held. He said that the KEAC intended to meet with the federal party to make sure they are making an effort in this regard.

With respect to drinking water, the Deputy Minister stressed that special attention will be given to small communities during the amendment process. The draft regulation to amend the Drinking Water Regulation is about to undergo advance publication, which will give the KEAC 60 days to submit its comments. Copies of the draft regulation will be available at the end of the meeting.

The Deputy Minister introduced Daniel Berrouard of the Service des évaluations environnementales, who has been appointed to see that the new secretary is hooked up to the MENV's Intranet service. Yves Désilets asked how far in advance the Deputy Minister had to be invited to attend a KEAC meeting. The Deputy Minister said that one month was sufficient for a one-hour meeting. She said she would be interested in attending a meeting in Nunavik, in Kuujuaq.

6. **ENVIRONMENTAL ASSESSMENT OF DEVELOPMENT PROJECTS  
IN THE NORTH**

The various provincial and federal environmental bodies agreed months ago that the environmental assessment of the Quaqtq project would be used as a trial for harmonization of the two federal processes. On April 28, the KEAC wrote to Jacynthe Leclerc at the Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA) and Benoît Taillon at COFEX-North to find out whether the planning process for Quaqtq proposed in late 1999 was a success and, if so, what improvements were needed to make planning more efficient. The Secretary said that the KEAC had not heard back from either Ms. Leclerc or Mr. Taillon. Paule Halley asked that Jacynthe Leclerc be contacted again to obtain a reply and to get the CEAA's